

28.03.2012 - 14:05 Uhr

Nouvelle CCT dans le secteur principal de la construction après trois mois de vide conventionnel / Les délégués de la SSE approuvent la nouvelle CN

Zurich (ots) -

Les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) ont approuvé mercredi 28 mars 2012 par 82 contre 9 voix une nouvelle Convention nationale (CN). Elle entrera en vigueur le 1er avril 2012 et sera valable jusqu'à fin 2015. Ainsi, le secteur principal de la construction a de nouveau une convention collective de travail (CCT) après trois mois de vide conventionnel.

La nouvelle «CN 12» est une version modifiée en quelques points de l'ancienne «CN 08» qui a expiré à fin 2011. «Nous nous sommes concentrés sur des points pour lesquels un consensus était possible en peu de temps». C'est ce que déclare Werner Messmer, président central de la SSE. Et de préciser : «Malgré cela, quelques revendications cruciales des entrepreneurs sont ancrées dans la nouvelle CN».

Les entreprises bénéficient désormais d'une flexibilité accrue pour l'aménagement des salaires initiaux de personnes venant de terminer leur apprentissage. Une des principales revendications de la SSE a été prise en considération également par l'exclusion du champ d'application de la CN des entreprises d'extraction de sable et de gravier. En outre toujours pour le champ d'application, d'autres précisions ont été apportées, en particulier pour les secteurs d'activité de transport de recyclage. Il s'agit d'entreprises peu actives ou qui n'ont pas du tout d'activité prépondérante dans ces secteurs faisant partie du secteur principal de la construction, pour lequel la CN a été conçue.

La CN fixe une augmentation des salaires 2012 à 1% (0,5% pour la part générale et 0,5% pour la part individuelle), ce qui correspond à la décision déjà prise par les délégués à titre de recommandation pour leurs membres. Les parties contractantes se sont mises d'accord sur une augmentation de salaire d'au moins 0.5% pour 2013. Enfin, les entrepreneurs s'engagent à conclure une assurance maladie sans pertes de salaires.

La Convention n'a pu être approuvée qu'en tant que paquet global. Les délégations de la SSE ainsi que des syndicats Unia et Syna étaient tombées d'accord sur ce point le 9 mars 2012. La conférence professionnelle d'Unia a approuvé le paquet le 10 mars. Les délégués de la SSE l'ont accepté lors d'une assemblée extraordinaire mercredi 28 mars 2012 soit le même jour que le syndicat Syna.

Selon la nouvelle CN, les parties contractantes négocieront déjà cet automne sur d'autres revendications des parties contractantes. Si les résultats obtenus ne donnent pas satisfaction, chaque partie peut résilier la Convention nationale pour le 31 mars 2013.

Contact:

Werner Messmer
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/445'77'89
E-Mail: werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn
Vice-directeur de la SSE
Chef du département Politique + Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
Mobile: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100718165> abgerufen werden.